



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12/09/2022**

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 6 septembre, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers présents : 15	Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.
Nombre de Conseillers représentés : 0	Excusés :
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h15	Pouvoirs :
	Secrétaire : Lucie Rousselet-Jurcevic

ADHÉSION AU CONTRAT DE GROUPE STATUTAIRE

CONVOCATION
LE 06 09 2022

LE MAIRE EXPOSE :

AFFICHAGE LE

20 SEP. 2022

- L'opportunité pour Commune de Métabief de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2022.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

- DECIDE d'accepter la proposition suivante :

✓ **Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP**

- ✓ **Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.**
- ✓ **Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.**
- ✓ **Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).**
- ✓ **Conditions :**

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la Commune de Métabief

- AUTORISE

- **Son maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)**
- **Son maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs**
- **Le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

